Réunion ad hoc d'experts Qualité des institutions et transformation structurelle : distorsions et allocation des ressources en Afrique du Nord

Rabat, 26-27 septembre 2018

Résumé et recommandations

Transformation structurelle et marché du travail en Afrique du Nord

Comprendre pourquoi les économies nord-africaines n'enregistrent pas une croissance suffisamment dynamique pour créer suffisamment d'emplois est une question centrale. Le chômage dans la région reste à un niveau relativement élevé, 12% en 2016. De plus, la région se caractérise par un taux de chômage élevé des jeunes (25,4% en 2014) et des femmes (17,1% en 2013), et un faible taux d'activité (47,5% en 2015, contre 62,8% dans le reste du monde). Ce que l'on qualifie de « croissance sans emplois » en Afrique du Nord est une question cruciale.

Ce rapport soutient que le processus de croissance économique peut être influencé par la répartition des ressources entre les secteurs, avec une hausse de la productivité provenant de la réallocation des ressources des secteurs les moins productifs, vers les plus productifs. Cette réallocation est qualifiée de transformation structurelle ou de changement structurel). Cependant, il montre également qu'une allocation efficace des ressources au sein des secteurs est cruciale pour la croissance et la création d'emplois en Afrique du Nord. En se basant sur les connaissances les plus récentes, le rapport montre que les gouvernements d'Afrique du Nord devraient se concentrer sur une idée plus large - l'allocation optimale des ressources entre les entreprises au sein des secteurs et entre les secteurs.

Les gouvernements jouent un rôle crucial à cet égard, car les distorsions de cette allocation émanent des imperfections de marché et peuvent être soit résolues, soit exacerbées par l'intervention de l'État. L'intervention de l'État est, par exemple, nécessaire pour remédier aux imperfections de marché, comme les pratiques non concurrentielles, les contraintes en matière d'information, ou pour assurer le respect des règles sur les marchés du crédit. Cependant, l'Etat veille aussi à l'existence des marchés, par exemple, en octroyant des droits de propriété. Nous distinguons deux grandes catégories de la façon dont les gouvernements peuvent contribuer à une mauvaise allocation des ressources :

- Absence/intervention insuffisante de l'État : il n'intervient pas assez pour corriger les défaillances de marché
- « Erreurs » de politiques publiques : Les politiques publiques peuvent ne pas traiter un problème de la bonne manière, ce qui peut créer des distorsions. Des « erreurs » de politiques publiques peuvent se produire :
 - lors de l'élaboration d'une politique
 - lors de la mise en œuvre d'une politique

Dans les deux cas, l'action inadéquate de l'État peut avoir trois raisons :

- Nature des instruments : les instruments utilisés, par nature, peuvent générer des distorsions

- Exemples : la fiscalité crée généralement des distorsions et les subventions accordées à certaines entreprises portent atteinte à l'égalité des conditions de concurrence.
- Au niveau de la mise en œuvre des politiques :
 - Exemple : Les bureaucrates utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour faire de la discrimination entre les entreprises et favoriser certaines par rapport à d'autres.
- Au niveau de l'élaboration des politiques :
 - Exemple : les entreprises ayant un pouvoir politique influencent la réglementation en leur faveur

La mauvaise allocation des ressources est une source importante de faible croissance de la productivité

Pour résumer les conclusions empiriques du rapport, une grille est fournie pour saisir divers résultats et mesures de politiques publiques tirés d'une vaste liste de sources, notamment les Nations Unies, les Think Tank, le FMI et la Banque mondiale. Certaines de ces mesures sont basées sur des calculs présentés dans le rapport.

Le premier aspect qu'il convient de souligner est que plusieurs pays d'Afrique du Nord sont dynamiques, avec une forte croissance de l'emploi, du PIB par habitant et des améliorations de l'indice de développement humain au cours de la dernière décennie. La Libye fait ici figure de grande exception, car le pays a sombré dans la guerre civile au cours de la dernière décennie. Cependant, la Tunisie, par exemple, a augmenté son PIB par habitant de 2,87% en moyenne en une décennie et le Maroc a amélioré son indice de développement humain de 7,2 points de pourcentage pour le porter à 0,647.

Cela dit, ce mouvement positif général a récemment été dépassé par la croissance démographique dans la région et reste faible par rapport à des pays plus dynamiques en dehors de la région. Même si, en moyenne, l'emploi semble croître pour compenser la croissance de la population active (avec une augmentation moyenne de 2,6 % et 2,47 % respectivement), la tendance de la croissance de l'emploi s'est aplatie ces dernières années. La progression de la productivité du travail en Algérie et en Libye a été négative et s'est située à un peu plus de 1,24 % et -9,05 %, respectivement. Ceci contraste fortement avec les 6,23 %, 5,4 % et 5,4 %, respectivement, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Des pays qui ne font pas partie de la région, comme la Turquie et l'Inde, affichent des taux de croissance de la productivité de 7,9 et 16,8 %, en moyenne, au cours de la même période.

Comment la croissance de la productivité pourrait-elle être augmentée ? Le rapport montre que le pilier central de la croissance est l'augmentation de la productivité des entreprises au sein d'un même secteur (within growth). Cela peut ensuite être comparé à la croissance de la productivité entre les secteurs, c'est-à-dire à la variation de productivité qui se produit du fait de la redistribution du travail de secteurs moins productifs à des secteurs plus productifs (*between growth*).

La croissance au sein des secteurs en Afrique du Nord est relativement élevée (en moyenne d'environ 2,1%) mais reste en retrait par rapport aux autres régions. En Inde et en Turquie, par exemple, la croissance de la productivité *within* est d'environ 15% et 11%, respectivement.

Cela implique qu'une mauvaise affectation au sein des secteurs pourrait être la clé pour comprendre la croissance ou le manque de croissance de la productivité en Afrique du Nord. Le rapport montre qu'une mesure de la mauvaise allocation du travail et du capital entre les entreprises peut être évaluée par une mesure de la dispersion des estimations de la productivité des entreprises tirées des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises. Il met en évidence une dispersion de la productivité légèrement supérieure à 1 pour les économies d'Afrique du Nord. Ce chiffre est relativement élevé comparé à d'autres pays et indique des gains potentiels de productivité et de production relativement importants qui résulteraient de la réallocation du travail et du capital.

La mauvaise allocation des ressources comporte deux composantes fondamentales. Les distorsions du marché du travail sont, en principe, importantes et, en effet, 32,8 % des entreprises en Tunisie et 30,5 % au Maroc indiquent que l'accès à une main-d'œuvre suffisamment formée constitue une contrainte majeure ou grave. Une question qui semble particulièrement urgente en Afrique du Nord est la participation des femmes au marché du travail, qui réduit l'offre effective de main-d'œuvre.

Les femmes ont été à l'avant-garde de la transformation structurelle et du développement économique dans d'autres pays et leur absence relative du marché du travail en Afrique du Nord empêche une utilisation optimale du capital humain. Une deuxième distorsion importante sur le marché du travail est causée par l'emploi excessif dans le secteur public. En Égypte, par exemple, la part du secteur public dans l'emploi total est estimée à près de 30 %, soit près de deux fois plus que l'emploi dans le secteur privé formel. En outre, les primes salariales du secteur public faussent le marché du travail, tandis que les rigidités en matière d'embauche et de licenciement ont pour effet de compromettre la création d'emplois et de soutenir l'emploi informel.

Pourtant, les contraintes imposées par le marché du travail ou la réglementation du marché du travail sont moins souvent citées par les entreprises que les contraintes auxquelles elles sont confrontées pour accéder au crédit ou au financement. Environ 31 % des entreprises marocaines et 26 % des entreprises tunisiennes déclarent que le financement est une contrainte majeure ou grave. Mais il semblerait qu'il s'agisse d'un problème général. Cette observation concorde également parfaitement avec les scores très faibles des pays d'Afrique du Nord sur la dimension "accès au crédit " de l'indice Doing Business de la Banque mondiale. De même, des marchés boursiers ou d'actions peu développés impliquent que les marchés de capitaux continuent de jouer un rôle limité dans la distribution du capital entre les secteurs économiques. Et il existe un lien très fort entre le fait de signaler que le financement est une contrainte et la faible productivité au niveau des entreprises. De simples simulations réalisées pour le rapport suggèrent que l'assouplissement des contraintes de capitaux pourrait accroître la production de 9 à 22 points de pourcentage par une augmentation importante de la productivité du travail et de l'afflux de capitaux.

Toutefois, la mise en place d'un environnement stable et fondé sur des règles pour les entreprises est une condition préalable à une allocation optimale des capitaux. La capacité des marchés à assurer l'accès aux capitaux dépend essentiellement de la capacité de l'État à assurer la protection des droits de propriété, d'un système judiciaire efficace et de lois adéquates en matière de faillite des entreprises. Les conclusions du rapport suggèrent qu'un tel environnement devrait également être en mesure d'attirer les entreprises étrangères, ce qui stimulerait la concurrence et améliorerait encore davantage l'allocation des ressources, conduisant à une croissance accrue de la productivité.

Le secteur public, plutôt que de soutenir la croissance du secteur privé, a été identifié comme un obstacle potentiel à son développement dans la mesure où il donne lieu à une bureaucratie excessive. En effet, ce rapport a mis en évidence deux dimensions de ce phénomène dans les enquêtes sur les entreprises, à savoir l'incompétence administrative et la corruption, qui semblent positivement corrélées et présenter une différence importante avec l'économie chinoise, par exemple, qui se développe rapidement. Les entreprises signalent que la corruption et l'incompétence de l'administration sont des contraintes considérables en Afrique du Nord, en particulier au Soudan mais aussi au Maroc et en Egypte. Pourtant, il est ressorti de l'examen du classement de Doing Business effectué dans le cadre du présent rapport, que le Maroc, en particulier, avait déjà beaucoup amélioré ses performances et que la Tunisie rattrapait également son retard. L'Égypte, la Mauritanie, le Soudan et la Libye sont extrêmement mal classés.

Cette tendance est globalement conforme à une mesure directe de la capacité budgétaire, la part des recettes fiscales dans le PIB, qui est relativement élevée au Maroc et en Tunisie, mais beaucoup plus faible dans les autres pays (sauf en Algérie, en raison de sa richesse en hydrocarbures). Deux facteurs affectent la compétence de l'administration. Premièrement, la sélection et la promotion des fonctionnaires et, deuxièmement, le financement disponible pour leur rémunération. On constate de grandes différences dans ce domaine entre les différents pays d'Afrique du Nord. Selon le FMI, les salaires du secteur public représentent 13% du PIB au Maroc.

Un problème sous-jacent dans les pays d'Afrique du Nord était la distorsion des marchés provoquée par une instabilité politique prolongée. Les enquêtes auprès des entreprises, menées en 2013, suggèrent qu'il s'agissait d'une question extrêmement importante et le rapport estime que les économies touchées à l'époque et dans l'échantillon, la Tunisie et l'Égypte, ont payé un lourd tribut pour cette incertitude.

Cela dit, le rapport a également fait valoir que le problème de l'incertitude politique va au-delà de l'instabilité visible. L'absence de contraintes à l'action de l'exécutif, résultant de l'absence d'un pouvoir législatif fort et d'un pouvoir judiciaire indépendant, engendre une forte accentuation de l'incertitude politique et, partant, la volatilité attendue. A cet égard, la Tunisie a considérablement amélioré sa situation. La situation au Maroc et en Algérie s'est légèrement améliorée. En Egypte, malgré des changements politiques considérables, les contraintes ne se sont pas renforcées et en Libye, en Mauritanie et au Soudan, les contraintes sont quasi inexistantes. Ce rapport suggère que cela entraîne des coûts économiques très réels et importants en termes de capacité de ces pays à attirer des capitaux étrangers, car les investisseurs semblent être conscients des risques liés à l'absence de contraintes exécutives. Le rapport présente des simulations qui suggèrent que les IDE pourrait augmenter de 45% à 99% si les pays adoptaient de fortes contraintes au niveau de leur pouvoir exécutif.

Cependant, la distorsion sous-jacente la plus importante dans les économies d'Afrique du Nord est générée par les entreprises publiques et celles disposant d'un pouvoir politique. Il est difficile d'obtenir de bonnes données à ce sujet, mais des recherches universitaires récentes présentées dans plusieurs études de cas suggèrent que les avantages économiques obtenus grâce aux relations politiques sont considérables dans cette région. Des

avantages aussi importants en termes de liens politiques impliquent que les entreprises qui n'en disposent pas ne peuvent pas être compétitives ou même entrer sur le marché, ce qui compromet l'innovation, le dynamisme et, en fin de compte, même la capacité de ces économies à exporter. En Égypte, une part considérable de l'économie est directement contrôlée par le gouvernement, ce qui complique le flux des talents et des capitaux vers de nouvelles entreprises plus productives. En Algérie également, l'Etat est très présent dans l'économie, détenant de nombreuses grandes entreprises et banques publiques. En Tunisie, le gouvernement contrôle effectivement le marché du crédit, par la détention directe des trois principales banques et la détention de participations minoritaires dans neuf autres banques de plus petite taille. Cela crée des distorsions car le secteur bancaire soutient les entreprises publiques déficitaires, accorde des crédits à des conditions non commerciales ou sur la base de liens politiques, aggravant ainsi l'allocation déjà inefficace des capitaux.

Recommandations de politiques publiques

La conclusion générale la plus importante à tirer de la mauvaise allocation des ressources est le coût caché et important des ressources allouées aux entreprises ayant des relations politiques. Le coût d'une mauvaise allocation des ressources n'est pas celui des ressources elles-mêmes, mais son coût d'opportunité. Les coûts sont ce qu'une entreprise plus productive aurait pu réaliser avec ces ressources. Par exemple, si un crédit de 1 million de dollars est accordé à une entreprise pour des raisons politiques, le coût de cette allocation est ce que l'entreprise la plus productive de l'économie aurait pu générer avec ces 1 million de dollars. Cette idée simple devrait motiver et guider la politique des gouvernements des pays d'Afrique du Nord. Dans ce qui suit, nous présentons trois domaines prioritaires pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources à long terme.

1. Réforme du marché du travail ; flexibilité et sécurité

La souplesse du marché du travail a souvent été présentée comme une nécessité pour améliorer les résultats du marché du travail. Il est important d'assouplir les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises pour ajuster la main-d'œuvre, mais cela devrait se faire en renforçant en parallèle la protection des travailleurs. La plupart des pays d'Afrique du Nord ne disposent pas d'un système social et d'assurance chômage suffisamment protecteur. Le flux massif d'emplois est un aspect clé de la transformation structurelle, et la protection des travailleurs est importante pour prévenir la vulnérabilité et contribuer au pouvoir de négociation des travailleurs. La déréglementation du marché du travail devrait être accompagné de la mise en place de systèmes de protection sociale solides.

2. Renforcer les contraintes de l'exécutif

Une certaine forme de séparation des pouvoirs est une condition préalable au renforcement des contraintes de l'exécutif. La séparation des pouvoirs est assurée lorsqu'aucune autorité unique (généralement l'exécutif) n'a le contrôle exclusif du processus d'élaboration des politiques. Elle implique la répartition des pouvoirs entre plusieurs autorités, avec des processus consultatifs transparents et des rôles et autorités définis. Un contrôle excessif des processus d'élaboration des politiques au sein d'une même entité peut conduire à de grandes incertitudes politiques, surtout s'il y a un manque de transparence et de communication. Il va sans dire que cela est plus simple dans certains pays d'Afrique du Nord que dans d'autres. La Tunisie, par exemple, a connu un changement radical à cet égard en raison du changement de son système politique. Le pays est parvenu à élever les contraintes pesant sur l'exécutif à un niveau extrêmement proche de celui auquel on peut s'attendre à d'importantes entrées de capitaux étrangers. Toutefois, le renforcement des contraintes est également possible sans une refonte complète du système politique. Par exemple, les banques centrales de la plupart des économies d'Afrique du Nord jouissent d'un certain degré d'indépendance et l'exécutif est, par conséquent, limité en termes d'intervention dans la politique monétaire. L'Algérie et le Maroc, en particulier, ont réussi à renforcer les contraintes de l'exécutif sans modifier le mode de recrutement de l'exécutif.

Renforcement des capacités judiciaires

Le renforcement de l'indépendance de l'appareil judiciaire est une étape clé dans le développement des contraintes de l'exécutif. L'amélioration du système judiciaire peut favoriser le développement du secteur privé et l'investissement étranger, car elle peut contribuer à réduire les risques perçus propres à chaque pays. La transformation vers un système qui soutient pleinement la primauté du droit et qui est reconnu comme tel est lente : le capital réputationnel doit se constituer progressivement avec le temps. Les données du World Justice Project de 2017 et 2018 soulignent ici plusieurs faiblesses et peuvent servir de guide pour les réformes institutionnelles. Au Maroc, par exemple, le gouvernement exerce une influence considérable dans le processus de justice pénale. En Tunisie, une faiblesse relative est la corruption au sein du système de justice civile.

L'Égypte devrait entreprendre des réformes sur tous les fronts des capacités du système judiciaire. En outre, la création d'unités spéciales dotées d'une forte indépendance peut s'avérer bénéfique. La mise en place et l'autonomisation d'un organe de surveillance de la corruption qui peut lancer des enquêtes indépendantes, par exemple, peut constituer un engagement visible à réduire le pouvoir discrétionnaire excessif de l'exécutif et, par conséquent, avoir des effets positifs similaires à ceux que produisent des changements plus larges dans le système.

Intégrer des freins et contrepoids dans les systèmes locaux et nationaux

Une autre option est d'utiliser des freins et contrepoids intégrés aux différents niveaux du gouvernement local et fédéral. Dans le cas du Brésil, par exemple, le programme de lutte contre la corruption a audité au hasard des municipalités pour leur utilisation des fonds fédéraux. L'impact sur la corruption a été considérable. Le gouvernement chinois a lancé plusieurs initiatives qui expérimentent, avec des institutions au niveau local, notamment la liberté de la presse pour demander des comptes aux administrations locales... Des recherches suggèrent fortement qu'un efficace d'assurer la stabilité à long terme est de permettre aux doléances politiques d'être exprimées au sein des institutions de l'État. Le niveau local peut être le terrain d'essai parfait pour y parvenir. Par exemple, dans le contexte nigérian, si les gouvernements locaux sont nommés selon des considérations ethniques, les chocs sur les recettes publiques (dus aux fluctuations des prix du pétrole) sont de plus en plus associés à l'instabilité et à la violence politique ; avec des gouvernements locaux élus, cette relation s'affaiblit. En Chine, l'introduction d'élections locales dans les villages a augmenté les dépenses en biens publics financées par les villageois, entraîné une baisse modérée des inégalités de revenus et probablement réduit la corruption.

3. Développer des capacités efficaces au niveau des États

Le renforcement des capacités de l'État est crucial pour soutenir les pouvoirs du marché dans l'allocation efficace des ressources. La lutte contre la corruption et l'accroissement des compétences au sein du gouvernement constituent un élément clé du renforcement des capacités de l'État.

Améliorer la motivation et la sélection des bureaucrates

Compte tenu des administrations relativement bien financées en Afrique du Nord, la conclusion de ce rapport est que la motivation et la sélection des bureaucrates doivent s'améliorer. D'après les données présentées dans la grille, le cas du Maroc est particulièrement intéressant à cet égard. D'une part, la masse salariale du secteur public est extrêmement élevée par rapport au PIB et le pays est assez bien classé dans le classement Doing Business (69ème place contre la 166ème pour l'Algérie). En revanche, les entreprises déclarent que la corruption et l'administration fiscale constituent des obstacles importants. Il s'agit donc d'un domaine où des améliorations radicales sont possibles. C'est également le cas de l'Égypte, qui occupe le 128ème rang dans le classement Doing Business et les entreprises signalant que la corruption représente un lourd fardeau pour elles. La Mauritanie, le Soudan et la Libye sont extrêmement mal classés dans le rapport Doing Business.

Pour les pays qui financent bien leurs administrations mais dont les performances sont insuffisantes, le recrutement et la promotion au sein de ces administrations jouent un rôle crucial. À long terme, c'est une erreur d'utiliser le recrutement et la promotion pour faire du favoritisme et sélectionner les fidèles, quelle que soit leur compétence. Cette pratique conduit à un appareil administratif inefficace et surdimensionné, qui nuit au secteur public en termes de recouvrement de l'impôt, d'administration de la réglementation du crédit, d'octroi de licences aux entreprises ou encore d'octroi et de défense des droits de propriété. Dans la plupart des pays inclus dans le présent rapport, la nomination des hauts fonctionnaires n'est pas faite dans la transparence. La réforme de la fonction publique est donc un moyen important d'aider le secteur public à s'acquitter de son rôle, en complétant et en soutenant le développement du secteur privé. Parmi les aspects importants de ces réformes, on peut citer le renforcement d'un processus de recrutement fondé sur le mérite, libre de toute influence politique, l'amélioration générale des normes de recrutement, la transparence des processus de recrutement et le renforcement des préoccupations professionnelles, par exemple, en renforçant le lien entre performance et promotions.

Régler les conflits d'intérêts

Lutter contre les distorsions dans l'administration, c'est aussi lutter contre les conflits d'intérêts qui peuvent être source de corruption. Un conflit d'intérêts est défini comme toute situation permettant à un fonctionnaire d'influer sur la prise de décision pour servir ses intérêts personnels par l'intermédiaire d'autres personnes et fonctionnaires influents dans la fonction publique ou une charge publique. Un exemple courant est celui de la

corruption dans le domaine des marchés publics, où les contrats publics passés avec des entreprises du secteur privé peuvent être détournés au profit d'entreprises détenues ou contrôlées par des proches ou par la famille d'agents de la fonction publique. Il est également important d'adopter des codes de conduite que les fonctionnaires doivent respecter. Selon Transparency International, il n'existe pas de législation exhaustive qui empêche les conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires de la fonction publique dans la plupart des pays inclus dans ce rapport. L'article 36 de la Constitution marocaine de 2011 stipule que "les infractions relatives aux conflits d'intérêts sont sanctionnées par la loi..." et n'a que très récemment adopté en loi (en 2015) définissant ces violations. La Tunisie, en revanche, tout en progressant sur certains fronts de la lutte contre la corruption, a connu un recul avec l'adoption d'une loi sur la réconciliation controversée. Malgré une forte opposition du public, la loi accorde l'amnistie aux fonctionnaires corrompus qui ont servi sous l'ancien régime politique. Ceci étant, d'après les données de la grille, nous savons que l'Égypte, la Mauritanie, le Soudan et la Libye sont confrontés à des problèmes plus exacerbés.

Accroître la transparence et renforcer la société civile

Une transparence accrue des processus décisionnels au sein de l'administration peut renforcer la société civile. L'adoption de lois sur la liberté d'information peut améliorer la capacité de la société civile et des médias à accéder aux données publiques et à contester des décisions. Les principaux aspects de l'efficacité de l'allocation sont le processus budgétaire, les appels d'offres et les achats, les marchés passés avec le secteur privé et les sociétés d'investissement. Une plus grande reddition des comptes et la menace de dénonciation de pratiques corrompues peuvent réduire l'ampleur de l'abus de pouvoir discrétionnaire exercé par les fonctionnaires et les agents locaux. L'adoption de systèmes de e-gouvernement peut, en facilitant les interactions entre les citoyens/entreprises et le gouvernement, réduire le fardeau bureaucratique et limiter davantage le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires. L'amélioration des capacités de collecte de données que le e-gouvernement peut apporter peut compléter l'amélioration des capacités statistiques, ce qui accroît la capacité de l'administration à prendre des décisions éclairées fondées sur des données probantes. Les recherches montrent également qu'un tel processus peut permettre au gouvernement central d'économiser des ressources considérables. En Inde, par exemple, l'adoption d'un registre électronique et le déblocage des fonds publics, qui ont réduit la bureaucratie locale, ont permis de réduire les besoins en ressources par une baisse remarquable de 17 % des dépenses. Les nouvelles technologies de l'information, telles que les Big Data, l'intelligence artificielle et les Blockchains offrent de nouveaux outils pour fournir efficacement des services publics et des politiques publiques aux entreprises.

Nous proposons les recommandations pratiques suivantes qui peuvent faire appel aux nouvelles technologies de l'information :

- Pour le processus d'élaboration des politiques publiques :
 - Faire en sorte qu'il soit plus inclusif afin d'éviter que des intérêts particuliers ne dominent les politiques publiques :
 - Publication systématique des lois avant leur adoption au Parlement
 - Consultation publique systématique des représentants de la société civile (experts, chercheurs, associations professionnelles, etc.)
 - Mise à la disposition du public de toutes les informations utilisées pour concevoir les politiques et publication d'informations sur les objectifs, les coûts, la population ciblée, l'estimation des résultats attendus des politiques, etc.
 - Publier toutes les informations sur les aides/privilèges accordés aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises.
- Pour la mise en œuvre des politiques publiques :
 - Fournir des informations en ligne sur toutes les politiques existantes conçues pour aider les entreprises
 - Fournir un outil interactif où les entreprises peuvent entrer leurs caractéristiques et obtenir des informations sur les polices disponibles auxquelles elles sont éligibles
 - Promouvoir des données ouvertes pour que chaque entreprise puisse obtenir des informations qui lui permettent de se comparer aux autres

- Donner aux entreprises le pouvoir de « contester » les fonctionnaires, de contester n'importe quelle décision :
 - par exemple, une plateforme web spéciale où l'entreprise peut contester et où le fonctionnaire doit motiver ses décisions.
 - un organe spécial agissant comme un ombudsman.

Créer des institutions solides en complément d'une politique industrielle active

La meilleure façon d'utiliser les capacités renforcées de l'État n'est toutefois pas de fournir des avantages ciblés à quelques secteurs ou même à certaines entreprises, même si l'histoire nous a montré que la politique industrielle est une solution qui peut fonctionner. La raison en est que les politiques industrielles sont souvent difficiles à modifier une fois en place. Cette inertie peut se traduire par des politiques bien intentionnées ayant des effets négatifs importants à long terme sur la production et la productivité globale des facteurs. Les frictions financières, par exemple, justifient l'octroi de crédits subventionnés aux entrepreneurs productifs pour alléger les contraintes de crédit auxquelles ils sont confrontés. À court terme, ces subventions ciblées ont l'effet escompté et augmentent la production et la productivité globales. À long terme, cependant, les subventions soutiennent des entreprises productives par le passé, mais qui ne le sont plus, tout en empêchant l'entrée de nouvelles entreprises plus productives. Par conséquent, la production et la productivité globales sont à la baisse. Les politiques industrielles entraînent alors des distorsions idiosyncrasiques qui affectent de façon disproportionnée les établissements productifs, et qui se traduisent par des miracles temporaires de croissance suivis d'échecs. Par conséquent, plutôt que de s'engager dans une politique industrielle active, la politique devrait se concentrer pleinement sur le développement d'institutions solides, une bureaucratie efficace, une forte protection des droits de propriété, un régime réglementaire favorable et une disponibilité suffisante en infrastructures publiques pour soutenir les initiatives privées.

4. Assouplir les contraintes en matière de crédit

Le rapport souligne le rôle que joue l'accès au financement sur le développement du secteur privé, avec d'importants gains à réaliser si les capitaux vont aux entreprises les plus productives.

- Garantir les droits de propriété

Un consensus considérable sur le rôle de la protection des droits de propriété comme condition préalable à l'élimination des contraintes financières pour les entreprises se dégage des études économiques. Les droits de propriété affectent directement les marchés du crédit et améliorent la volonté d'autofinancement des entreprises. Sur cette dimension, le Maroc, la Tunisie, le Soudan et la Mauritanie sont tous classés de manière similaire par les enquêtes Doing Business (autour de la moyenne mondiale). Les performances de l'Égypte, l'Algérie et la Libye sont nettement moins bonnes et ces pays doivent renforcer d'urgence leurs registres des droits de propriété. Le respect des droits des créanciers et la simplification des procédures de faillite peuvent contribuer au développement des marchés financiers et de l'entrepreneuriat.

Élargir l'accès aux capitaux

Selon l'enquête Doing Business, les établissements de crédit en Afrique du Nord sont fortement sousdéveloppés. L'amélioration de ces institutions améliorera l'accès des entreprises au financement, considéré comme une contrainte majeure par ces entreprises dans l'ensemble de la région. L'accès des entreprises aux capitaux au niveau national peut être élargi davantage par un approfondissement effectif des marchés financiers. Actuellement, les marchés boursiers ne sont que faiblement développés, ce qui implique que le capital -action n'est pas une source de capital largement disponible. En Algérie, les sources alternatives de financement, par exemple le capital-risque, sont beaucoup moins accessibles que dans d'autres pays du même groupe. Les réformes visant à renforcer le développement des marchés financiers sont importantes pour améliorer l'accès au financement des entreprises du secteur privé par le biais de différents instruments financiers (endettement par rapport aux capitaux propres). Sur le plan institutionnel, le renforcement des lois sur la concurrence, des lois sur la faillite et des régimes d'insolvabilité peut limiter les pratiques non concurrentielles et améliorer encore l'accès du secteur privé aux financements.

- Réduire l'empreinte du secteur public sur les marchés du crédit

S'agissant des prêts bancaires, en Tunisie et en Algérie, le gouvernement contrôle effectivement la majeure partie du secteur bancaire, ce qui est associé à d'importantes distorsions car les banques contrôlées par le gouvernement ne respectent pas des considérations strictement commerciales dans l'octroi des crédits ; d'où des entreprises publiques inefficaces qui ont accès aux financements et des crédits accordés sur la base des liens politiques. De même, en Égypte, les emprunts du secteur public évincent les prêts au secteur privé, et la faible pénétration des banques limite la mobilisation des dépôts. La mise en place d'une infrastructure pour soutenir les opérations en espèces et les paiements électroniques peut promouvoir l'inclusion financière et appuyer l'approfondissement du marché des capitaux. La privatisation des entreprises publiques et les PPP sont un autre moyen potentiel d'attirer des capitaux (étrangers), d'élargir les marchés financiers et d'encourager la concurrence. L'ampleur de la privatisation doit être alignée sur les intérêts stratégiques généraux et viser principalement à réduire le pouvoir de marché et à soutenir les pratiques concurrentielles afin de réduire l'empreinte du secteur public dans les secteurs de l'économie qui devraient être dirigés par les initiatives du secteur privé, comme le tourisme et autres industries de services.

- Réduire les obstacles aux IDE

L'accès aux capitaux peut être élargi en facilitant et en soutenant activement l'investissement direct étranger. Actuellement, les IDE sont entravés dans certains pays par des régimes restrictifs tels que la règle 49/51 en Algérie, en vertu de laquelle 51 % des nouveaux investissements en Algérie doivent être détenus par des Algériens. Ceci limite l'investissement étranger, l'entreprenariat et se traduit par la non-réalisation des gains importants découlant des transferts de technologie que sont réputés apporter les IDE. Pour attirer les IDE, plutôt que d'opter pour des incitations financières directes, qui se sont révélées plutôt inefficaces et s'accompagnent d'une charge fiscale importante, l'accent devrait être mis sur le développement d'un environnement réglementaire et commercial plus large, propice aux investisseurs étrangers. Il est important de veiller à ce que les investisseurs n'aient pas à craindre pour leurs actifs en faisant effectivement respecter les droits de propriété et en adhérant à la primauté du droit et à des procédures judiciaires régulières et transparentes. En outre, les flux de capitaux peuvent être soutenus par l'adoption d'un processus bureaucratique allégé. L'adoption par l'Inde d'un système à deux voies dans le cadre de l'initiative "Make in India" peut servir de bon exemple, en accordant de fait des autorisations automatiques pour les investissements dans un grand nombre de secteurs.